Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_030_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni le 2 mars 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Geneviève MAUNY à Madame Isabelle LORAND

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/030 Subventions 2026 aux associations à caractère scolaire ou de formation professionnelle

Madame Stéphanie Gourin expose :

Il est proposé de reconduire cette année les crédits ouverts aux associations à caractère scolaire ou de formation professionnelle à hauteur de **1 438 €** (idem 2025) mais en l'absence de demande à ce jour, il est proposé de les prévoir pour subventionner éventuellement en cours d'année des projets ou actions imprévus.

D'autres participations et subventions sont à souligner pour un montant de **6 730 €** (idem 2025), à savoir :

- La demande de participation de l'école bilingue rennaise St Michel est arrivée mais pas encore celle de l'école rennaise bilingue Diwan Roazhon. Une estimation de 2 577,52 € est prévue pour la première dans l'attente du coût à l'élève définitif. Une délibération viendra fixer ultérieurement le montant.
- Renouvellement de la subvention dédiée à l'association GAPC (Groupement Associatif de Productions Culturelles), pour le projet "Cinéjeunes", 1 450 € peuvent être versés directement à l'association qui sollicite cette part fixe. En effet, les frais d'intervention et de déplacement liés aux séances d'analyse de films dispensées dans toutes les écoles de la commune sont désormais gratuits.
- Cette année, l'association Loisirs Pluriels fait l'objet d'un projet de convention entre Rennes Métropole et les communes de l'agglomération qui le souhaitent. Une estimation de 500€ est prévue car la convention définitive n'est pas encore finalisée.

A noter aussi ici l'ouverture d'un crédit **de 2 202,48 €** pour subventionner éventuellement en cours d'année des projets.

Il est proposé au Conseil municipal de

- **se prononcer** sur l'attribution des subventions pour l'année 2026 aux associations à caractère scolaire ou de formation professionnelle,
- **ouvrir** les lignes de crédits suivantes à affecter en cours d'année : 2 202,48 € au total pour faire face à d'éventuelles nouvelles demandes associatives à caractère scolaire ou de formation professionnelle,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_030_1-DE

- **voter** les montants individuels accordés aux différentes associations, pour l'année 2026, en se reportant aux tableaux récapitulatifs qui seront joints à la présente délibération
- **imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal à l'article 65748

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire

Mairie de CHANTEPIE (35)

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN